



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 489-2022

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

Le règlement numéro 489-2022 établissant un service de transport en commun de personnes | Saint-Michel-des-Saints et Joliette (circuit 32) est entré en vigueur le 4 janvier 2023.

Toute personne intéressée à prendre connaissance du présent règlement peut s'adresser à la directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette au 632, rue De Lanaudière à Joliette.

Donné à Joliette ce 9^e jour de janvier deux mille vingt-trois.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "N. Fortier", is written over a horizontal line.

Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Nancy Fortier, directrice générale et greffière-trésorière de la MRC de Joliette, certifie avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 9 janvier 2023 entre 8 h 30 et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9 janvier 2023.

A handwritten signature in black ink is written over a horizontal line.

Signature